

Parité : une rivière qui fait son lit

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **82 (1994)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-286811>

Nutzungsbedingungen

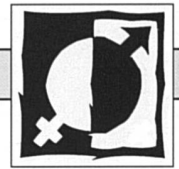
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



politiques. La forme de l'action n'est pas déterminée, il peut s'agir de séminaires, de sessions de formation, de campagnes de presse, etc. Préférence a été donnée aux projets les plus novateurs. Seize projets ont été retenus. C'est dans ce cadre que Lisbonne a vécu la première assemblée paritaire de l'histoire: quarante-huit heures de débat entre une centaine de femmes et un nombre égal d'hommes.

Expérience novatrice

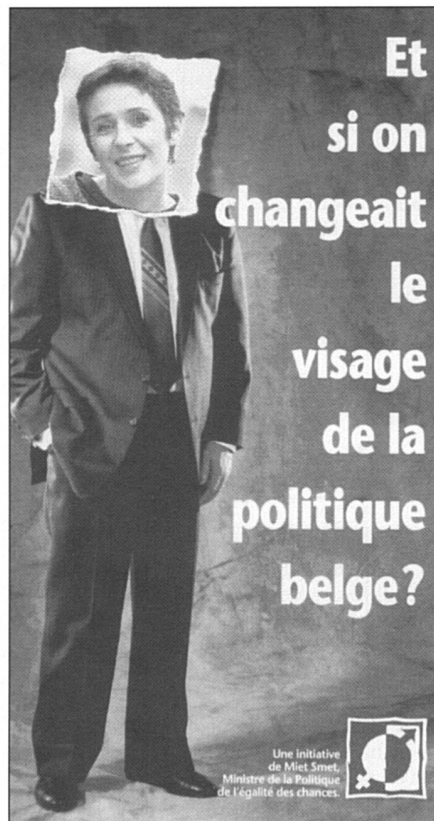
Les 31 janvier et 1er février 1994, devant la presse portugaise et internationale, des députées et des députés ont débattu de l'exigence démocratique qu'est la parité².

L'idée de convoquer une assemblée comportant autant de femmes que d'hommes prêts à consacrer deux journées pour travailler ensemble, à creuser le problème de la parité, à analyser les réticences et résistances qu'elle suscite, cette idée aurait été impensable il y a quelques années. C'est aux membres du réseau portugais «Femmes dans la prise de décision politique» que revient le mérite d'avoir voulu provoquer ce débat.

On a fait appel aux anciennes élues et aux actuelles, 138 depuis 1974; 105 ont accepté de jouer le jeu. Elles étaient chargées de se trouver un partenaire parmi les anciens députés et les actuels. Inutile de dire que certains hommes ont craint le ridicule et ont refusé de participer à cette assemblée fictive, alors qu'au dernier moment d'autres étaient vexés de ne pas avoir été invités.

Le premier jour de session a été décevant. On n'y a entendu que des lieux communs pour qui connaît un peu la situation des femmes.

Le deuxième jour, nous dit Claudette Apprill, invitée d'honneur, la discussion est devenue plus concrète et plus efficace, des propositions ont été lancées. Le secrétaire général du Parti socialiste a annoncé qu'il déposerait à l'Assemblée nationale un projet de loi applicable dès les élections législatives de 1995. Estimant que sans une législation appropriée, la situation ne



Affiche de la campagne en Belgique.

changerait jamais, il entend proposer un système – et dans son esprit il ne s'agit pas d'un quota – de représentation proportionnelle garantissant une participation minimale de l'un et l'autre sexe dans chaque arrondissement électoral.

Maria-Lourdes de Pintasilgo, ex-première ministre, a défendu de façon brillante le concept de parité. Elle estime que c'est le seul qui permettra, dans ce moment particulier de l'Histoire marqué par la fin de l'affrontement est-ouest, de repenser et de refonder la démocratie.

Au terme de ses travaux, le parlement paritaire fictif a adopté plusieurs résolutions. Il adressera une demande au Parlement officiel, celle d'organiser tous les quatre ans une assemblée paritaire aussi

longtemps que la parité ne serait pas instaurée, cela afin de débattre des relations entre hommes et femmes dans la sphère publique.

Claudette Apprill, secrétaire jusqu'à fin 1993 du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes, à qui nous avons téléphoné à Strasbourg, estime que ces deux journées sont un événement capital dans l'histoire de la cause féminine.

Albert II, roi des Belges

«A tous, présents et à venir, salut.» Ainsi commence toute loi belge. Ainsi débute l'avant-projet de loi «visant à promouvoir une répartition équilibrée des hommes et des femmes sur les listes de candidatures aux élections», avant-projet adopté par le Conseil des ministres le 22 octobre 1993.

Le suffrage féminin a été instauré en 1948, mais, grâce à une loi spéciale sur l'éligibilité, des femmes siégeaient déjà au Sénat depuis 1921 et, à la Chambre des représentants, depuis 1929. Jusqu'aux années septante, le nombre de femmes élues tournait autour de 2 à 4%. En 1974, le nombre a doublé. Depuis, c'est la stagnation.

Le projet de loi présenté a pour but d'accroître la proportion de femmes sur les listes de candidatures aux élections (Parlement, Conseils, Conseils provinciaux, Conseils communaux, Parlement européen). Le quota sera d'un tiers-deux tiers (25% durant une période transitoire de cinq ans). L'originalité du projet est la suivante: le quota de candidats du même sexe sera basé non pas sur le nombre total de candidats figurant sur une liste, mais sur le nombre de sièges à pourvoir, y compris les suppléants. Cela n'exclut ainsi pas les listes entièrement masculines ou féminines: simplement ces listes ne peuvent pas présenter autant de candidats.

Simone Chapuis-Bischof

¹ Documentation: conférence de presse, Bruxelles, octobre 1993.

² Documentation: article de Françoise Gaspard dans *Parité-Infos*, journal de l'Association française du même nom.

Parité: une rivière qui fait son lit

(sch) – C'est Claudette Apprill qui, en 1989, devant les lenteurs de l'évolution des mentalités, lassée d'organiser année après année des séminaires et des colloques sur «l'égalité» eut l'idée de lancer le mot «parité». Hommes et femmes, nous sommes des pairs, se dit-elle. Le titre du séminaire des 6 et 7 novembre 1989 fut «La démocratie paritaire, quarante ans d'activité du Conseil de l'Europe». Elizabeth Sledziewski, maîtresse de conférences à l'Institut d'Etudes politiques de Strasbourg, et auteure de l'excellent rap-

port de ce séminaire, assura ainsi la diffusion de ce nouveau concept.

Un passage de ce rapport éclaire particulièrement bien le problème: «Il convient d'engager une réflexion sur la notion d'universalité des droits de la personne humaine, sous l'angle de sa double expression féminine et masculine, marquant ainsi une rupture avec l'universalisme basé sur le concept de l'être humain abstrait, non sexué. Ainsi cette approche nouvelle impliquera notamment une reformulation des textes proclamant les grands principes dé-

mocratiques, en vue de préciser clairement que l'homme et la femme sont concerné(e)s.

» Dès lors que l'humanité est reconnue comme étant féminine et masculine, la participation paritaire de l'homme et de la femme devient une condition sine qua non de la démocratie. »

Ajoutons que Claudette Apprill et Elisabeth Sledziewski ont fait école: partout, il y a aujourd'hui des associations «Pour la démocratie paritaire»: en France, en Espagne, au Portugal, en Italie, en Belgique...